

## **Edition d'un adhérent ou d'un équipement public**

### **Edition d'un adhérent**

Les adhérents doivent être édités directement via le back-office du site Web d'ACOMZ.

Une modification apportée à un adhérent via le back-office d'ACOMZ sera répercutée dans les 24 à 48 heures sur l'application mobile.

### **Edition d'un équipement public**

Pour éditer un équipement public, suivez simplement cette procédure : [[Edition d'un point]]